



risque inondation

Le risque inondation



Crue de la Durance en 1994

LES MESURES DE PRÉVENTION

LA PRÉVISION

La surveillance : lorsque la situation météorologique devient préoccupante pour la Durance en raison de l'intensité des précipitations constatées, deux stades de mise en garde peuvent être progressivement déclenchés par le service d'annonce des crues de Vaucluse à partir de données relevées à Sisteron (échelle de Salignac), de celles recueillies par EDF et sur le réseau hydrométrique de la DIREN.

La préalerte pour un débit de 700 m³/s,
L'alerte pour un débit de 1000 m³/s.

Ces informations sont répercutées sur les communes concernées et tous les services opérationnels.

LA PRÉVENTION

La prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire : la maîtrise de l'urbanisation aux abords des cours d'eau s'exprime au travers du Plan Local d'Urbanisme, qui prend en compte les zones inondables de la commune. Un Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRI) peut être prescrit pour réglementer l'urbanisation en zone à risques.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté : les établissements scolaires mettent en place une organisation, le Plan

Particulier de Mise en Sûreté, pour assurer la prise en charge et la sécurité des enfants face à un risque majeur.

LA PROTECTION

Les travaux d'entretien : suite à la crue de la Durance en 1994, des études et des travaux ont été réalisés par les communes concernées, les services de l'État et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rives de la Durance, afin de mieux se protéger contre les crues.

Sur la Bléone, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) entretient les digues de protection contre les inondations.

L'ALERTE

L'alerte aux crues : une procédure particulière de diffusion de l'information météorologique dite Bulletin Régional d'Alerte Météorologique (BRAM) permet aux autorités responsables de l'État de recevoir l'alerte, de mesurer la gravité du phénomène et de prévenir en cas de danger le Maire et les radios locales. ■

LE RISQUE LOCAL

Le risque d'inondation est lié à la proximité de la Durance et de ses affluents en rive droite notamment le Riou, la Valsette, le Barasson, la Riaille et en rive gauche : la Grave, le Vançon, le ruisseau de Jabron, le ravin du Jas du Moine.

La Bléone peut également provoquer des crues torrentielles ainsi que ses affluents notamment : les Duyes, la Combe de Garce, le vallon du Bruynas, la Combe de la Médecine, la Combe Julienne.

Il existe aussi un grand nombre de ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne mais pouvant gonfler brusquement et connaître des crues soudaines surtout lors des précipitations intenses de l'été.

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

Les crues de la Durance et de ses affluents ont occasionné, en 1994, 1997 et plus récemment en mai 2008, les dernières inondations importantes recensées. Les débordements ont causé des dégâts sur des parcelles agricoles et des habitations.

Pour en savoir plus...

- » **www.prim.net**
site portail thématique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs
- » **www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr**
site de la préfecture des Alpes de Haute-Provence
- » **www.mementodumaire.net**
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- » **www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
site du serveur national d'annonce des crues
- » **www.cypres.org**
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



risque inondation

Que faire en cas de risque d'inondation ?

DESCRIPTION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'implantation, par l'homme, de constructions, d'équipements et d'activités.

On distingue trois types d'inondation :

- ♦ l'inondation de plaine avec une montée assez lente des eaux, avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- ♦ l'inondation par ruissellement urbain, très rapide, liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée,
- ♦ l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses, rapide et puissante.



Crue de la Bléone en 2001

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À L'INONDATION

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, matières et produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves, etc.,
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, etc.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



**fermez portes,
fenêtres,
soupiraux,
aérations**



**fermez le gaz
et l'électricité**



**montez à pied
dans les étages**



**écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités**



**n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer**



**ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours**